



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Vendredi 11 mai 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 62 membres présents lors de l'appel.
9 personnes excusées:
Mme Nathalie Mivelaz, MM. Philippe Chevalley, Pascal Conti, Aitor Ibarrola, Alberto Perez, Christian Rothen, Daniel Savary, Carlo Volpi, Philippe Turin.
Absent : Christian Heinimann.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 mars 2007.
3. **Préavis No 4/2007**
Direction des écoles – Achat d'un nouveau bus scolaire –
Demande de crédit.
4. **Préavis No 5/2007**
Participation au déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de
Malley – CIGM.
5. **Préavis No 6/2007**
Création d'une Association de communes pour la gestion de la "Sécurité
publique dans l'Ouest lausannois" et adhésion – Adoption des statuts de
cette association – Versement d'une contribution d'investissement pour le

démarrage et prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association – **Examen préalable.**

6. Préavis No 7/2007

Chemin de la Cocarde – Mise en séparatif de l'évacuation des eaux – Demande de crédit de construction.

7. Préavis No 8/2007

Projet de réaménagement du chemin de la Motte, à la hauteur de l'accès à l'entreprise Thévenaz-Leduc SA.

8. Rapport de la commission « motion Blanchoud – e-mails » Les documents seront à disposition des groupes pour les séances de préparations du conseil.

9. Communications municipales.

10. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Depuis le mois de mars de cette année, j'ai retenu les titres suivants de notre presse :

Sous la rubrique **POLITIQUE** :

Rencontre. L'Irlande du Nord, de la guerre à l'acceptation de partager le pouvoir. Un accord historique entre les unionistes et l'IRA qui ouvre le chemin d'une paix politique durable. (On espère !)

Sous la rubrique **CLIMAT / MÉTÉO** :

Le saviez-vous ? Que 48 sommets des Alpes suisses ont une altitude de 4'000 mètres ou plus. Les Alpes couvrent 60 % du territoire suisse et comptent 1'800 glaciers. (Pour le moment !)

Sous la rubrique **Elections** :

La France, avec une population de 63,4 millions et une superficie de 550'000 km² ou 13 fois plus grand que la Suisse, a élu Nicolas SARKOZY comme nouveau Président pour les prochains 5 ans.

CORRESPONDANCE :

M. le Président donne lecture de trois lettres de démission, il s'agit des conseillers Juan Gordillo (PSIG), Engin Yaman (PSIG), Luc Rochat (FOR).

REPRESENTATIONS :

Le conseil communal a été représenté par son Président :

Vendredi 23 mars 2007

A la soirée annuelle du Chœur d'hommes « Echo des campagnes ».

Vendredi 26 mars 2007

A la soirée de remises des mérites USL et Municipalité 2006.

Vendredi 27 mars 2007

Au 1^{er} rapport annuel des Corps de police de l'Ouest lausannois à Bussigny.

Vendredi 28 mars 2007

A l'assemblée générale de l'Actigym.

Vendredi 20 avril 2007

A l'ouverture de saison du Tennis Club Ecublens.

Samedi 21 avril 2007

Au 1^{er} Forum des opinions libres à Renens.

Mardi 24 avril 2007

A l'assemblée générale de Ecublens animation.

Samedi 21 avril 2007

A l'assemblée générale de l'USL qui compte actuellement 21 sociétés.

AUTRES INFORMATIONS :

Votation fédérale du 11 mars 2007. Résultats pour la commune d'Ecublens.

Objet : Initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale »

Oui 1'229 - Non 1'332 Taux de participation 53,7%

Elections cantonales du 11 mars 2007, taux de participation 36,51%.

M. le Président félicite les 4 élus au Grand Conseil Vaudois de la Commune.

Mme Pascale Manzini, Municipale, M. Pierre Kaelin, Syndic, M. Michel Miéville, conseiller communal UDC, M. Jacques Neiryck, conseiller communal FORUM.

Une salve d'applaudissements salue les élus.

Taux de participation pour l'élection du Conseil d'Etat 1^{er} tour 38.15%, 2^{ème} tour 32.68%.

M. le Président remercie tous les scrutateurs, soit ceux du bureau de vote ainsi que ceux qui ont procédé au dépouillement pour le travail effectué dans les meilleurs délais.

Motion déposée par M. Michel Farine lors de la séance du 15 décembre 2006.

Le bureau a nommé une commission ad hoc avec comme Président M. le motionnaire. Cette commission a la mission d'étudier la prise en considération de la motion « Etude neutre et indépendante sur le bien fondé de notre participation au service informatique de Renens ». Une première réunion a déjà eu lieu le mardi 17 avril 2007.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La parole est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 8 MARS 2007.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, il y a une abstention.

3. PREAVIS 4 / 2007

Lecture du rapport de la commission ad hoc par. Mme Anne-Claude Gilli.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion :

Madame Ariane Légeret apporte les informations suivantes :

Après renseignements pris concernant ce bus de 3,5tonnes. A vide ce bus va peser 2597kg y compris le conducteur et le plein d'essence mais sans la porte électrique, il reste donc 903kg pour 25 places ce qui représente une moyenne de 36kg, lorsque l'on sait que la Blécherette immatricule elle compte 40kg par enfant ce qui représente 1000kg, donc nous sommes déjà en surpoids sans la porte électrique. Renseignements pris auprès du Service des automobiles il est impossible d'immatriculer ce véhicule en 3,5tonnes avec 26 places.

Madame Pascale Manzini, Municipale, répond que concernant ces questions de poids elle a pris des compléments d'informations au sujet de l'offre du garage Nissan qui était faite avec une offre expertisée, et pour confirmer cette offre Madame Manzini s'est également informée auprès du garage du Relais à Yverdon et auprès de la

personne qui est spécialisée dans la transformation de bus en bus scolaire. Cette personne a confirmé que ce bus Nissan y compris toutes les transformations, y compris le poids des enfants comptés à 40kg par enfant, fera un poids de 3500kg. En guise de référence, le garage a déjà livré 25 bus identiques pour la poste l'an dernier, et avec tout l'équipement, le bus, avec la charge totale, ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Madame Ariane Légeret, répond que le spécialiste Renault utilitaire est formel, la commune de Savigny est revenue en arrière, n'a pas pris de véhicule car elle n'a pas pu l'immatriculer en 3,5tonnes et la possibilité de l'immatriculer en 3,9tonnes, mais alors il faut un permis C1 qui n'est pas un permis car. Alors, il faudrait savoir ce que les chauffeurs ont comme permis, si ils ont un permis C1 ils n'auront aucuns problèmes en 3,9 tonnes et nous ne serons jamais en surcharge.

Madame Pascale Manzini, Municipale, répond qu'elle n'a pas les mêmes informations concernant Nissan. Renault a aussi fait une offre à la commune pour un bus à 26 places, elle n'a pas été retenue car les transformations en bus scolaire revenaient plus chères que chez Nissan. Mais l'offre de Renault avec les 26 places et l'assurance qu'il ne dépasserait pas les 3,5tonnes.

Madame Ariane Légeret, dit qu'effectivement il doit y avoir exactement la même offre étant donné que le Nissan Interstar et que le Renault Master sortent des mêmes usines Renault avec le même moteur Renault et que la seule différence est le sigle sur le volant et les sigles à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Madame Manzini, Municipale répond qu'elle est au courant que le Renault et le Nissan sont de même fabrication mais répète qu'elle est en possession d'une confirmation du garage du Relais qui a équipé 25 bus qui ont été validés par le SAN. Elle confirme d'autre part qu'elle s'est également renseignée si avec les permis que possèdent les chauffeurs ils peuvent conduire ces bus, la réponse du service des automobiles est OUI.

M.Alain Blanchoud aimerait savoir pourquoi ce bus a été choisi avec un moteur 1200 qui ne possède pas de filtres à particules. Alors que dans la commune les pistes cyclables sont à l'ordre du jour, nous devrions être capables de nous soucier de la qualité de l'air également. Est-ce que si nous mettons un moteur plus puissant le véhicule sera plus lourd ?

Madame Pascale Manzini, Municipale, répond que concernant le filtre à particules elle a aussi contacté le garagiste pour lui demander pourquoi il n'offrait pas systématiquement un filtre à particules puisque c'est quelque chose qui est dans l'air du temps (c'est le cas de le dire !). Il y a deux avantages en ce qui concerne le filtre à particules, un tarif plus avantageux à la Blécherette et moins de CO2 dans l'atmosphère, mais il y a aussi des inconvénients, Madame Manzini précise qu'elle reste tout-à-fait objective, elle cite les éléments ensuite c'est au Conseil de faire son choix. Le filtre à particules est livré avec un moteur 150chevaux qui entraine plus de consommation, il doit se régénérer de façon optimale et pour ce faire il faut que le véhicule roule pendant 20 minutes de suite à 80kmh. Le petit trajet et la limitation de vitesse dans la zone de service du bus et les fréquents démarrages vont boucher assurément le filtre qui devra subir de fréquents services au garage. Filtre bouché veut dire plus aucune puissance du véhicule. Ce sont les raisons avancées par le garage et c'est pourquoi le garage n'offre pas le bus avec un filtre à particules.

M. Olivier Genton, revient sur la question des permis. On parle de permis C1 mais pour conduire des bus de plus de 8 personnes il faut un permis D1, pour transports professionnels, il souhaiterait plus de précisions à ce sujet.

Madame Pascale Manzini, Municipale, répond qu'elle s'est renseignée bien évidemment si les permis que possédaient nos chauffeurs étaient bien valables. La réponse est positive, d'ailleurs aujourd'hui ce permis est valable pour le bus utilisé. Par contre ils ne pourraient pas conduire un bus qui dépasserait 3,5tonnes.

Madame Ariane Légeret, revient sur le poids du véhicule. Madame Manzini a indiqué un poids à vide de 2056kg, comment est-ce possible alors qu'un Renault espace fait 1995kg à vide ? Il doit y avoir quelque chose qui n'est pas compté !

Madame Pascale Manzini, Municipale, dit qu'elle va vérifier, elle souhaiterait que l'on revienne à l'essence de ce préavis, à savoir l'acquisition d'un bus qui soit dans des normes de sécurité présentes et à venir.

M. Mehdi Lagger, propose au vu de tous ces éléments qui manquent pour donner notre aval à l'achat de ce bus, de renvoyer ce préavis au prochain conseil et demande à la Municipalité de confirmer par écrit que le SAN peut immatriculer ce véhicule tel qu'il est présenté.

M. Pierre Kaelin, Syndic, confirme que la Municipalité a pris bonne note de toutes les remarques qui ont été faites, il est bien clair que la Municipalité ne va pas acheter un bus si demain on nous dit qu'il ne peut pas être immatriculé. Ce soir la Municipalité demande au conseil un principe d'achat, un crédit afin d'acheter ce véhicule. Il est clair que la Municipalité ne va pas acheter un bus qui pourrait poser problèmes lors de l'immatriculation ou de la possession des permis. Notre Syndic demande au Conseil de faire confiance à la Municipalité sur ce sujet. Il trouve inutile de renvoyer ce préavis alors que c'est un principe d'achat qui est demandé. Il répète encore que la Municipalité sera très attentive à ce que tous les points réglementaires soient bien appliqués et en conformité.

M. Christophe Cartier, se demande si les chauffeurs actuels ont pu essayer ce nouveau bus et quelles sont leurs opinions à ce sujet ?

Madame Pascale Manzini, répond que les chauffeurs n'ont pas pu essayer ce bus puisqu'il n'est pas encore transformé, mais par contre ils sont enchantés de la perspective d'avoir ce nouveau bus.

M. Christophe Cartier répond à Madame Manzini que pour essayer un véhicule il n'y a pas besoin d'attendre qu'il soit transformé. Si il y a d'autres bus qui existent sur la place il aurait fallu donner la possibilité de les essayer.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'elle a pris note et que le bus sera essayé.

M. Aurelio Musio, précise que le Préavis 16/2000 indiquait que le bus scolaire était aussi affecté au transport des fournitures scolaires du Pontet dans les autres collèges. Avec ce nouveau bus et ses sièges comment seront transportés ces fournitures et tout ce matériel ?

Madame Pascale Manzini, Municipale, répond qu'effectivement que le principal transport du matériel scolaire se fait la première semaine des vacances scolaires et pendant l'année c'est uniquement des petits appoints, des petits cartons que l'on peut glisser entre les sièges. Donc concernant la semaine de livraison de matériel dans les différents collèges ce sera un véhicule des travaux qui sera réservé et utilisé à cet effet.

M. Michel Mièville, aimerait revenir sur le filtre à particules, sachant que le SAN accorde une exonération de 50% sur la taxe, sur 10 ans il s'agirait d'une économie de frs. 5'000. —et il pense que le filtre à particule serait largement amorti sur la durée de vie du véhicule.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président, demande à M. Mehdi Lager si il maintient sa demande de renvoi du préavis. La réponse est non.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis est accepté, il y a 35 oui, 19 voix contre et 6 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 4/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver l'achat d'un nouveau bus scolaire;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à cette acquisition, soit la somme de Fr. 78'000.-- (septante-huit mille francs);
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante par prélèvement, en une fois, sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11). Cet investissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

4. Préavis No 5/2007

Participation au déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley – CIGM.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. François Chappuis.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis Radice

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe Municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte.

M. Charly Rothen, Municipal, tient à remercier de la part de la Municipalité les 2 commissions pour leur travail et relève que la commission ad hoc est unanime en faveur du préavis et que la commission des finances va dans le but du préavis, c'est-à-dire accorder une participation au déficit d'exploitation du CIGM. Avant d'entamer le débat, M.Charly Rothen pense qu'il est utile de préciser la position d'Ecublens par rapport à l'institution de Lausanne Régions. Il est inconcevable de penser que nous pouvons rester une commune indépendante, repliée sur soi-même. Tout ce qui est fait au niveau du SDSOL, du PALM relève d'une activité qui est régionale. A cet effet le CIGM n'échappe pas à cette règle. Il ne souhaite pas revenir sur tous les avantages que cette construction apporte, mais il est important de savoir que Lausanne Régions comporte 26 communes. Sur ces 26 communes, les éléments que l'on peut rajouter et qui datent de hier, ce sont maintenant 9 communes qui ont accepté de respecter leurs engagements, c'est-à-dire d'apporter leurs contributions par rapport au montant qui avait été calculé selon la clé de répartition. 3 communes restent opposées à toute aide, il s'agit de Savigny dont on comprend peut-être la raison car elle ne se trouve pas dans le bassin de l'ouest lausannois, il y a Pully dont on sait quels sont les problèmes financiers que connaît la commune suite à la péréquation financière et enfin celle des Cullayes qui reproche à Lausanne Régions de l'avoir plutôt négligée par rapport à un problème des TL. Sinon, toutes les autres à part les 9, ont déjà manifesté leur intention d'aider les 3 communes de Lausanne, Renens et Prilly, car il faut savoir qu'en cas de non-acceptation de toutes les communes, ces 3 communes auraient de toute façon l'entier du déficit à leur charge, ce que ne veut pas Lausanne Régions. Alors je relève dans le rapport de la Commission des finances la phrase « d'un point de vue éminemment politique ». Au delà de tous les calculs extrêmement précis qui ont été faits par la Commission des finances, il s'agit ce soir bien sûr d'une décision politique, veut-on aider le CIGM, réponse oui, veut-on aider le CIGM selon la clé de répartition qui a été proposée, la réponse est oui...mais. Pourquoi OUI..mais.., la Municipalité a accepté d'emblée le montant calculé par Lausanne Régions. Ensuite et pour éviter toutes implications futures ou toutes complications futures ou tous désagréments futurs par rapport à cette clé de répartition qui pourrait nous toucher concernant d'autres institutions de caractères régionales, nous avons calculé que le même montant revenait à un montant de frs. 9.60 par habitant. La Municipalité vous demande d'approuver les conclusions du préavis en lui faisant confiance. Nous avons le devoir de dire oui pour 2007 et nous avons la possibilité dès 2008 voire 2009 de modifier notre contribution par le biais du budget de fonctionnement. Ce soir nous devons marquer pour 2007 un signe fort de soutien. Nous n'allons pas nous laisser absorber par n'importe quel mécanisme de Lausanne Régions et l'année prochaine, la Commission des finances et la Municipalité veilleront au grain et en cas de d'absolue nécessité on pourra au moins voter frs. 1.--. C'est la raison pour laquelle M. Charly Rothen s'oppose au terme de volontaire et garde pérenne, parce que ce qui est pérenne ce n'est pas le montant de frs. 98'000.--, c'est la participation financière au déficit. Donc si on le souhaite par la suite, si nous y sommes obligés au vu de la situation financière de la commune on pourra baisser ce montant, cette aide dans le budget de fonctionnement. M. Charly Rothen propose de refuser l'amendement et de voter les conclusions du préavis tel que présenté.

M. Philippe Ecoffey, a une question concernant le fonctionnement de Lausanne Régions. Quelle est la part des pouvoirs de décisions de la commune d'Ecublens dans Lausanne Régions ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que Lausanne Régions s'appelait auparavant comme mentionné dans le préavis COREL et qui à un moment donné a pratiquement disparu et on a souhaité recréer sous le terme de Lausanne Régions. Lausanne Régions est constitué de plates-formes telles que toxicomanie, bus-pyjama, les installations sportives etc. Il y a des groupes de discussions au niveau de ces plates-formes où sont réunies les communes de la région. Lausanne Régions n'a aucun pouvoir décisionnel sur Ecublens, lorsque Lausanne Régions souhaite faire passer un projet, son Président et son secrétaire viennent dans les communes de Lausanne Régions en soumettant les différents projets. Lorsque ces projets sont soumis aux municipalités, celles-ci se prononcent favorablement ou non sur certains objets et lors de l'assemblée générale, il y a un vote de principe qui est fait et il est clair qu'il n'y aucune obligation pour le législatif d'accepter. C'est la raison pour laquelle la Municipalité fait une proposition ce soir qui émane d'une commission qui a siégé dans le cadre de Lausanne Régions.

M. José Birbaum, L'intervention de M. Birbaum est relatée ci-dessous dans son intégralité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Selon mon souvenir, le centre de glace de Malley a été construit en 1984 sur l'initiative de la ville de Lausanne, car la patinoire de Montchoisy ne répondait plus aux besoins des clubs lausannois de Hockey, et principalement du LHC. Pourquoi cette nouvelle patinoire s'est finalement réalisée à Prilly, sous l'aune des villes de Lausanne, Renens et Prilly ? Je n'en suis par sûr, mais il me semble que Lausanne ne disposait pas de l'emplacement idéal à ce moment-là.

Par contre, ce dont je me souviens fort bien, ce sont les vifs débats de notre conseil lorsqu'en 1995 notre commune a finalement opté pour une contribution unique de soutien de 143/m, afin de rendre réalisable la construction de la salle Odysée, et permettre que la contribution de 1'000'000.-- CHF promise par le CIO si la salle se construit puisse être perçue.

Je me souviens également qu'il n'était en aucun cas envisagé de demander aux communes avoisinantes une participation au déficit.

Aujourd'hui, que constatons-nous :

D'une part, que Lausanne, Prilly et Renens n'ont que très peu amené de capitaux propres pour financer l'investissement. Elles ont opté pour un endettement massif du CIGM, dettes qu'elles ont cautionnées à concurrence de 60% pour Lausanne, et 20% pour Renens et Prilly.

Nous constatons également qu'il demeure, 23 ans après sa création, encore 15'000'000.- CHF de dettes financières. Cela signifie que l'investissement n'a que peu été amorti, ce qui a permis de réduire le déficit apparent des années précédentes et donc de réduire la participation des 3 communes à ce déficit

Les recettes d'exploitation ont fortement diminué en 2006 pour se chiffrer

à 1'050'00.- CHF, alors que les charges se montent à 3'950'000.- CHF.

Ce qui, finalement, a débouché sur un déficit de 2'900'000.- CHF en 2006, après avoir pris en charge 592'000.- CHF d'intérêt et 685'000.- CHF d'amortissements.

Il ne vous aura probablement pas échappé que la participation qui nous est demandée aujourd'hui d'env. 10.-/habitant est basée sur un déficit de 3'500'000.- CHF, soit de 600'000.- CHF supérieur à celui réalisé en 2006.

En approuvant telle quelle la demande qui nous est formulée aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, non seulement nous participerions au déficit d'exploitation futur, mais également au rattrapage du passé, puisque nous paierions également les intérêts et les amortissements qui, après 23 ans, auraient dû être remboursés en très grande partie.

La question qui se pose à nous maintenant est à mon avis la suivante : si nous acceptons le principe d'être solidaires, jusqu'où voulons-nous l'être, quelle limite nous fixons-nous ?

Comme vous l'a expliqué le rapporteur de la commission des finances, en ramenant notre contribution à 5.-CHF par habitant maximum, notre commune sera totalement solidaire avec ses voisines, mais dans les limites du déficit d'exploitation courante du CIGM uniquement en 2006. Nous excluons dans notre calcul les charges financières liées aux dettes que les communes promotrices ont contractées et cautionnées dans le passé.

Contrairement à la position prise par d'autres communes de Lausanne-Région beaucoup plus restrictives et qui ont tout simplement refusé toute participation, cette proposition me paraît parfaitement loyale de la part de notre commune, dans un contexte où vraisemblablement Lausanne, Renens et Prilly se sont lancés dans une aventure financière qu'elles n'avaient probablement pas évalué dans sa juste dimension.

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement proposé par la commission des finances, qui prend en compte la nécessité d'une solidarité intercommunale, mais également notre devoir de gérer les deniers de notre commune avec rigueur et discernement.

José Birbaum/11.5.2007

M. Pierre Kaelin, Syndic, souligne qu'effectivement liberté est laissée aux communes de Lausanne, Renens et Prilly au niveau de ces amortissements, il n'y pas d'obligations auprès des établissements bancaires de faire certains pourcentages d'amortissements. Il est vrai que les années précédentes nous étions dans une conjoncture qui était défavorable surtout à Lausanne et Renens, peut-être un peu meilleure à Prilly, ces 3 communes ont décidé de faire des amortissements plus faibles, c'est vrai. Lorsqu'ils nous demandent aujourd'hui à la région de participer il y a une augmentation au niveau de l'amortissement afin d'avoir un amortissement qui soit plus rapide. Si on veut que ce centre de glace puisse vivre dans le futur, puisse avoir

des charges qui diminuent il faut accélérer l'amortissement. Cet amortissement supplémentaire fait aussi partie de la demande de ce soir et du calcul qui a été fait par Lausanne Régions.

M. Mehdi Lagger, pense qu'il est important de relever que les 3 communes ont amorti très faiblement ce bâtiment et resterons de toute façon propriétaires. Il pense que si Lausanne Régions avait ouvert le capital de ce bâtiment et qu'elle demanderait aux autres communes de participer à son amortissement ce serait plus judicieux. Comme ce n'est pas le cas actuellement, on nous demande de payer des amortissements pour un bâtiment qui ne nous appartiendra jamais. En conséquence, M. Lagger prie les Conseillers et Conseillères d'accepter l'amendement de la Commission des finances.

M. Christian Maeder, Municipal, comprend bien le raisonnement de la Commission des finances et respecte le mode de pensée. Par contre, si il peut admettre qu'on ne veuille pas participer à l'amortissement tout au moins on doit admettre que lorsque on participe, on s'investit dans les charges d'exploitation d'une société ou d'une association ou plus précisément de ce centre de glace on doit au moins accepter de participer à la charge liée aux intérêts de la dette.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président, relit le 1^{er} amendement, le terme pérenne et remplacé par le terme volontaire, le montant de frs. 9.60 par habitant et réduit à frs. 5.—par habitant. Après avoir vérifié si 5 personnes soutiennent cet amendement, **M. le Président** propose de voter cet amendement en 2 parties. Amendement 1 et ouvre la discussion sur le mot « **volontaire** ». La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote l'amendement 1 est accepté par 33 oui, 13 contre et 14 abstentions.

M. le Président relit l'amendement 2 , **réduire le montant de frs.9.60 par habitant à frs. 5.—par habitant**. 5 conseillers soutiennent cet amendement. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote **l'amendement 2 est accepté** par 35 voix pour, contre 20 voix et 6 abstentions.

M. le Président relit les conclusions du Préavis tel qu'amendé. La discussion est ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote **le préavis 5/2007 avec les amendements est accepté** par 41 voix pour, 8 voix contre et 9 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 05/2007 , du 2 avril 2007 ;

oui le rapport des commissions chargées de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE
Après amendements

1. d'accepter la participation de la commune à un financement **volontaire** du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM), par un montant annuel d'au maximum **Fr. 5.00** par habitant et ce, dès le 1^{er} janvier 2007;
2. de financer sa participation de **Fr. 45'433.00** pour 2007 par la trésorerie courante, et de porter sa contribution au budget de fonctionnement dès 2008.

La teneur des amendements est la suivante :

Au chapitre des conclusions, page 10 du préavis, point1, le terme « pérenne » est remplacé par le mot « **volontaire** ». Le montant de frs. 9.60 par habitant et réduit à **frs. 5.00**. Au point 2, le montant de frs. 98'294.40 est réduit à **frs. 45'433.00**.

5. Préavis No 6/2007

Création d'une Association de communes pour la gestion de la "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" et adhésion – Adoption des statuts de cette association – Versement d'une contribution d'investissement pour le démarrage et prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association – **Examen préalable**.

Rapport de la Commission ad hoc par Madame Eulalia Durussel.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe Municipal ou auprès du soussigné.

M. le Président rappelle que ce soir il n'y a pas de vote pour ce préavis. Il sera mis au vote lors du Conseil du 8 juin 2007. Pour ce soir, **M. le Président** encourage les membres de ce conseil à poser toutes les questions nécessaires pour la bonne compréhension de ce préavis.

La discussion est ouverte :

M. Daniel Sage, a une question au sujet de la clé de répartition financière, à la page 19 il aimerait connaître le mode calcul de cette clé de répartition. Quels ont été les critères qui ont permis de calculer cette clé de répartition.

M. Edouard Logoz, Municipal, répond qu'il réservait la primeur de cette savante clé mathématique à la Commission des finances mais il répond volontiers à cette question ce soir. 3 critères ont été retenus, celui des interventions, celui du point d'impôt net et

le critère de la population. Forts de ces 3 critères, d'abord ont été pris les 2 qui semblaient les principaux, à savoir le nombre d'interventions et le point d'impôt. Une moyenne a été refaite, ensuite le 3^{ème} critère a été repris pour en faire une moyenne optimale, c'est à dire que c'est la moyenne la plus favorable aux communes, il y avait encore un reste à redistribuer au niveau des communes et comme cela devient très compliqué, M. Logoz propose de mettre la formule à disposition de la Commission des finances qui il en est sûr se fera un plaisir de l'étudier et de la relater au prochain conseil.

M. Philippe Ecoffey aimerait pour commencer féliciter l'auteur du préavis car c'est un document exhaustif et complet et que c'est un vrai plaisir de travailler avec un document comme celui-ci. M. Ecoffey aimerait savoir si nous connaissons déjà les réactions des autres communes, il se base sur la page 13, annexe 1.2, où il constate que si on regarde le nombre de délégués par commune dans le conseil intercommunal pour cette association, 3 communes à savoir Ecublens, Prilly et Renens auront un nombre de délégués supérieurs aux 5 autres communes et il aimerait savoir si ces communes plus petites ont eu une réaction par rapport à cette proposition. Pour la prochaine séance il souhaiterait encore obtenir de la Municipalité le différentiel qu'il y aura entre les charges actuelles pour le service de police et ce que nous aurons ensuite à charge de la commune entre ce qui restera d'infrastructure policière sur le poste d'Ecublens et notre contribution à la future association.

M. Edouard Logoz, Municipal répond aux différentes questions.

1. Le préavis a été rédigé en grande partie par M. Christian Séchaud qui était le chef de projet et en collaboration avec les Commissaires de Police de l'Ouest, tous les directeurs de police, il y a plusieurs Municipalités qui ont travaillé sur ce document, preuve en est qu'avant qu'il reprenne ce dossier M. Christian Maeder, Municipal, a passé plusieurs heures avec ses collègues, ce qui revient à dire que c'est vraiment un travail d'équipe.

2. Concernant le nombre de délégués, il y a eu de grandes discussions, au niveau des communes, au niveau des Municipalités, si ce préavis est déposé ce soir comme il est, toutes les municipalités y ont adhéré. La commune de Chavannes aujourd'hui s'est prononcée officiellement et à l'unanimité pour ce préavis. Les autres communes ne se sont pas encore prononcées, il y a encore pas mal de discussions au sujet de ce préavis qui fait couler beaucoup d'encre, donc il ne peut pas en dire plus pour le moment.

3. Concernant le tableau du différentiel comme demandé par M. Ecoffey, M. Logoz préparera le tableau pour la Commission des finances.

M. Gilbert Chevalley, aimerait soumettre 3 questions :

A la page 10 on parle de policiers spécialement formés pour aller à la rencontre du public. Est-ce que cette solution pourrait remplacer l'éducateur de rue ?

M. Edouard Logoz, Municipal souhaite répondre au fur et à mesure. A la question posée il répond négativement, il peut y avoir une collaboration mais tout ce qui est animateur de rue, éventuellement animateur du local des jeunes n'ont rien à voir avec cette police. Cette cellule policière va aller au devant d'une tranche de la population, elle va concerner les écoles, elle aura des contacts avec les éducateurs de rue et les animateurs du centre mais à chacun son métier, c'est séparé.

M. Gilbert Chevalley continue avec la seconde question, à savoir : à la page 14 il est écrit qu'à terme le nombre de policiers devrait légèrement diminuer. M. Chevalley estime que ce ne devrait pas être un but, surtout du fait que la population dans la région devrait plutôt augmenter.

M. Edouard Logoz, Municipal, trouve la remarque pertinente et il y répond de la manière suivante. Il a eu la chance hier d'assister à une séance de l'Assemblée du syndicat de la sûreté vaudoise et le Cdt. Lehmann s'est exprimé et effectivement il a dit qu'avec le développement que l'on attend dans le Canton de Vaud, environ 100'000 habitants à l'horizon 2010 – 2015, dont une grande partie dans notre région, il ne faut pas rêver car le niveau de délinquance petit à petit si on est trop passifs atteindra ce que l'on a dans nos pays environnants. Il ne faut donc pas minimiser mais il faut prévenir. Dans le projet lorsque l'on parle de diminution des policiers en uniforme. Dans l'organigramme, la frange bleue qui concerne la police administrative, dans un premier temps des agents qui sont aujourd'hui en uniforme qui vont venir prendre certaines places au niveau des cases bleues. A terme lorsque ces gens partiront à la retraite ou décideront de donner une autre orientation à leur carrière on pourra remplacer ces gens qui sont aujourd'hui en uniforme par du personnel civil. Les gens qui vont travailler au cinquième processus, on appelle cinquième processus la police administrative n'ont pas besoin d'avoir fait l'école de police de Savatan.

M. Gilbert Chevalley poursuit avec la 3^{ème} question. Page 8, point 2. « le nombre de collaborateurs intégrés dans cette nouvelle structure permettra d'affecter certains d'entre - eux à des tâches spécifiques », est-ce que cela veut dire qu'ils vont perdre de la polyvalence ?

M. Edouard Logoz, Municipal, oui parfaitement, c'est peut-être un point négatif de ce projet par rapport au personnel. Aujourd'hui les policiers par moments font des tâches qui permettent de décompresser un peu, mais d'un autre côté aujourd'hui il faut vraiment se professionnaliser, c'est un métier par rapport aux événements, sans vouloir peindre le diable sur la muraille, et à tous les échelons qui est devenu de plus en plus stressant et difficile. A un moment donné il faut avoir des gens extrêmement

performants, qui suivent une formation continue et l'évolution de la société fait qu'on aura besoin de plus en plus de gens spécialisés.

M. Jean-Louis Radice, a une question relative à l'annexe 1 du préavis soit les statuts de l'Association. Page 6, article 24, point b, « exercer les attributions qui lui sont déléguées par le conseil intercommunal ». Quelles sont les attributions prévues qui pourraient être déléguées par le conseil intercommunal au conseil de direction.

M. Edouard Logoz, Municipal prend note de la question et y répondra à la prochaine séance.

M. Jean-Pierre Müller a plusieurs questions :

- page 7 il est dit que le Conseil intercommunal sera composé de 27 délégués au total et il se pose la question sur l'efficacité de ce genre de conseils intercommunaux. Il imagine bien qu'il faut une autorité législative dans ce cadre-ci. Lorsque l'on voit ce qui s'est passé au niveau du conseil intercommunal de l'AIC, il se pose certaines questions. Il reproche au conseil de l'AIC que rien ne se passe et qu'on ne dit pas la vérité. Donc il aimerait bien que dans ce préavis on prenne toute conscience de ce que veut dire un conseil intercommunal avec les responsabilités que cela peut engager et non pas prendre pour des rigolos les gens qui sont dans ces conseils.

- page 13, il est dit au bas de la page que certaines missions ne seront plus traitées par la police mais par d'autres services. Il aimerait que pour la réunion de la Commission des finances il y ait une évaluation des charges supplémentaires qui seront générées par ce transfert de tâches.

- page 15, concernant le statut du personnel qui sera adopté par le conseil intercommunal. Donc il faudra trouver une entente au niveau régional et que ce ne sera pas une petite affaire pour trouver les bons éléments pour que ce statut soit adopté par l'ensemble du conseil intercommunal, puisque actuellement il y a une certaine disparité de salaire entre les différentes communes. Il sait qu'il a déjà été dit que les acquis seraient maintenus.

- page 19, concernant la clé de répartition, il a été étonné de voir que Prilly a un pourcentage plus faible alors que c'est une Commune plus importante. Peut-être est-ce dû à un nombre d'interventions moins fréquentes sur Prilly.

M. Edouard Logoz, Municipal a pris bonne note des questions de M. Müller et il y répondra lors du prochain conseil. Par rapport au nombre de 27, bien sûr c'est beaucoup mais c'est vrai que chaque commune veut être représentée ce qui est bien légitime, chaque commune veut être représentée en fonction de sa population ou de l'importance qu'elle représente. Est-ce qu'à terme ce nombre pourra être un peu diminué, peut-être, cela permettrait de travailler un tout petit peu mieux et plus vite. D'un autre côté avec 27 délégués toutes les sensibilités seront représentées, toute

l'ouverture complète sera faite par rapport aux gens qui siégeront dans ce conseil intercommunal, il pense qu'au départ ce n'est pas une mauvaise solution. Quant à l'allusion à l'AIC où M. Müller dit qu'ils mentiraient, M. Logoz espère que M. Müller n'aura pas besoin d'utiliser ce genre de terme par rapport à ce comité là, en tous les cas il y veillera, il doit y avoir une totale transparence, la moindre des choses c'est d'être informé de manière juste et si on ne sait pas, il vaut mieux se taire ! Au niveau de la clé de répartition on en discutera. Les chiffres pour 2008, si le préavis est accepté et la répartition seront forcements différents. Il y a eu un tout petit problème car aujourd'hui le nombre d'interventions n'est pas comptabilisé de la même manière partout. Il y a des systèmes qui ne sont pas identiques, par exemple aujourd'hui il y a des patrouilles d'Ecublens qui interviennent à Saint - Sulpice, alors est-ce une intervention sur Saint - Sulpice, est-ce une intervention par la police d'Ecublens, il faut voir comment cela est comptabilisé. De toute manière lorsqu'on sera dans la phase opérationnelle il n'y aura plus qu'une seule manière de compter les interventions.

M. Christophe Cartier, demande ce que va coûter le futur poste de Ville à Ecublens qui sera prévu, ne pas oublier d'inclure cette réponse dans les réponses concernant les coûts. Et... que va devenir notre Municipal de la Police ?

M. Edouard Logoz, Municipal, répond à la 2^{ème} question et informe qu'il devrait (il le met au conditionnel) siéger au comité de direction de cette association intercommunale et il pense qu'il y aura du travail à faire, beaucoup de choses à mettre en place, il faudra épauler les gens dans le terrain, il y a un immense travail qui attend les gens dans l'organigramme, il faudra beaucoup s'impliquer et le travail ne manquera pas pour ces prochaines années.

M. Alain Blanchoud, constate que dans la page 5 il y a un effectif des polices municipales et dans les communications municipales de ce jour, il voit que l'on vient d'engager un nouvel aspirant. Est-ce que l'on est en train de remplir notre personnel pour avoir plus de monde dans cet effectif ou bien est-ce que l'on remplace quelqu'un ?

M. Edouard Logoz répond qu'un aspirant est quelqu'un qui ne travaille pas pour la commune, il ne le dit pas de manière négative, l'aspirant se forme et vient par période de quelques semaines mais en formation. Actuellement il s'agit de Mademoiselle Bettex, pour 2007 elle ne fait pas partie de l'effectif mais en 2008 elle entrera dans le corps de police d'Ecublens ou vraisemblablement dans celui de l'entente intercommunale et en fait elle remplacera l'Adjudant Rochat qui part en retraite.

M. Michel Miéville, demande ce qu'il adviendra des sentences municipales rendues par la direction de police d'Ecublens ? Qui rendra ces sentences ?

M. Edouard Logoz, Municipal, prend note de la question et répondra au prochain conseil.

M. Alain Blanchoud se demande ce qu'il va advenir de notre radar ?. Il a été payé avec la commune de Chavannes et il est utilisé pour les deux communes. Maintenant est-ce que il va nous être remboursé ? Et les amendes vont-elles revenir à la commune ou à l'ensemble du groupement ?

M. Edouard Logoz, Municipal, répond qu'au niveau du matériel il est appelé le panier de la mariée .Chaque commune amène une participation qu'elle soit matérielle ou financière et c'est ce que l'on trouve à la fin du préavis (annexe 3). On a fait l'inventaire de tout le matériel , les véhicules, le radar et vous pourrez constater qu'Ecublens est un gros pourvoyeur en véhicule et matériel. De ce fait sa contribution financière est « relativement » faible. Le radar acheté en commun avec Chavannes passe à l'association, son prix a été évalué, la Commission des finances disposera du classeur qui spécifie comment tous les véhicules et le matériel ont été soigneusement évalués. Dès ce moment là le radar aura été vendu à l'association, il appartiendra à l'association, ensuite il sera réparti sur le territoire des 8 communes et toute les amendes qui résulteront de la mise en service du radar tomberont dans les caisses de l'association.

M. Alain Blanchoud s'étonne que les infractions détectées sur la commune par le radar ne soient pas encaissées par notre bourse communale.

M. Edouard Logoz, Municipal, répond qu'elle n'encaissera pas les amendes liées au radar. Par contre les amendes de stationnements resteront communales. Même si actuellement les amendes liées au radar sont encaissées par la commune, elle ne le seront plus avec l'entente puisque qu'elles seront gérées par cette entité à laquelle on participe financièrement mais dont on ne supporte pas toutes les conséquences, cela paraît logique.

M. Alain Blanchoud rétorque que ce qui lui paraît logique c'est que si la faute est commise sur la commune, ce soit la commune qui bénéficie du montant de l'amende.

M. Edouard Logoz réplique que non. Les rentrées seront au profit de l'association, c'est à dire que si l'on a facturé frs. 100.—à X ou Y, vous prenez la clé de répartition, il y a frs. 16.85 qui viennent au profit d'Ecublens, même si l'infraction a eu lieu à Villars-Ste-Croix.

Madame Christiane Roy Blanchoud au vu du titre du Préavis pensait que la discussion de ce soir porterait plus sur le fait est-ce que c'est bien de faire partie de cette association, est-ce que Ecublens doit y adhérer ? L'adoption des statuts si on y adhère devient du ressort de ceux qui sont au sein même de cette association et concernant le versement de la contribution elle imagine bien que les clés de répartitions comme expliquées par M. Logoz doivent être adoptées par le conseil communal, mais ce soir elle souhaitait savoir si c'est bien utile d'entrer dans cette association et pour elle c'était le but de ce préavis.

M. Edouard Logoz remercie Madame Roy Blanchoud pour son intervention. Elle est tout-à-fait pertinente. Il a le sentiment que le préavis est déjà « entré dans les mœurs » et que le conseil a déjà passé à l'étape suivante en regardant où il y a des choses où il aimerait avoir des informations complémentaires. Toutefois, toutes les questions posées ici ce soir sont importantes, la commission ad hoc a déjà pu en poser de nombreuses. C'est bien de pouvoir travailler ainsi à livre ouvert et il est bien que nous débattions sur 2 séances ce qui lui permettra ainsi de préparer certains documents pour que le conseil reçoive les meilleures réponses au prochain conseil. Il relève toutefois la question de fond c'est de savoir si il faut ça dans l'ouest lausannois et pour cela donne raison à Madame Roy Blanchoud.

M. Jean-Claude Merminod, conseille à toutes les personnes qui auraient encore des questions de prendre contact avec les membres de la commission ad hoc ou avec M. Logoz. Ils s'arrangeront pour avoir les réponses pour le prochain conseil.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

6. Préavis No 7/2007

Chemin de la Cocarde – Mise en séparatif de l'évacuation des eaux – Demande de crédit de construction.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. Francesco Fracasso.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 7/2007 **est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 7/2007; du 2 avril 2007,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet de mise en séparatif de l'évacuation des eaux, secteur chemin de la Cocarde;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 308'000.00** (trois cent huit mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet assainissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux par prélèvement sur le compte de bilan no 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration". Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

7. Préavis No 8/2007

Projet de réaménagement du chemin de la Motte, à la hauteur de l'accès à l'entreprise Thévenaz-Leduc SA.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 8/2007 est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2007; du 2 avril 2007
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le projet de réaménagement du chemin de la Motte, à la hauteur de l'accès à l'entreprise Thévenaz-Leduc SA, ceci conformément aux dispositions des articles 13 de la loi sur les routes et 57 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

8. Rapport de la commission « motion Blanchoud – e-mails »

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Ce rapport a été remis à tous les conseillers.

M. le Président ouvre la discussion , elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le rapport tel que présenté est accepté à la grande majorité.

En conséquence, **ce rapport est transmis à la Municipalité.**

9. Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 1, le point 2, la parole n'est pas demandée. Au point 3 la parole est demandée par **M. Jean-Louis Radice**. Il souhaite que ce point soit mis en discussion lors de la prochaine séance du conseil, c'est – à-dire le 8 juin afin que nous ayons le temps d'en prendre bien connaissance. **M. le Président** poursuit avec le point no. 5, le point no. 6 et le point no. 7, la parole n'étant pas demandée pour ces points, elle est close.

10. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Neiryndck a une question à la Municipalité. La ville de Lausanne qui ne réussit pas amortir le centre de glace de Malley va se lancer dans la destruction du stade de football de la Pontaise et dans la reconstruction à la Bourdonnette.

1^{ère} question : est-ce que nous pourrions aussi être amenés à participer au financement ou au fonctionnement de ce nouveau stade ?

2^{ème} question : le carrefour de la Bourdonnette est déjà un carrefour encombré. Est ce que la commune d'Ecublens a quelque chose à dire sur cet aménagement qui va remplir complètement la circulation sur notre commune à certains moments. Il ajoute encore qu'en plus du stade il y aura une surface commerciale alors que nous sommes déjà entouré de surfaces commerciales. Est-ce que la Municipalité a considéré ce projet « Métamorphose » et est-ce qu'elle a une position ?

M. Pierre Kaelin, Syndic, répond que « Métamorphose » est un projet lausannois. Il a participé dernièrement avec Madame Petoud Leuba à une séance de présentation du projet « Métamorphose ». C'est un projet avec plusieurs volets, il est vrai qu'il y a plusieurs années il y avait un préavis pour la réfection du stade d'un montant de 30 millions et que le Conseil communal de Lausanne l'avait refusé. Ce refus de la réfection a apporté une réflexion disant qu'il est préférable de jouer à une altitude de 300 mètres plutôt que de 600 mètres, il paraît que l'on peut jouer plus longtemps dans l'année à une altitude de 300mètres. A la Pontaise il y a des logements écologiques qui doivent être construits, Lausanne a des prétentions par rapport au développement de l'arc lémanique, l'Etat préconise 100'000 habitants de plus et Lausanne en prendrait 35'000 selon les dires de M. Brélaz. Alors quant au développement de ce nouveau

stade, il y aura aussi une piscine olympique couverte qui aura une catégorie compétitions internationales. La question a été posée au sujet du parcage lors de plusieurs manifestations, comme on souhaite décider de déclasser l'autoroute, la ceinture qui va d'Ecublens à la Maladière sera déclassée, la ville de Lausanne a pensé prévoir du parcage à cet endroit lors de grandes manifestations. C'est au stade de la réflexion, l'idée n'est peut être pas mauvaise en soi afin de ne pas créer de nouveaux parkings. La Municipalité d'Ecublens n'a pas encore apporté de réflexion là-dessus puisque pour l'instant ce projet n'est qu'en phase de présentation. Quant au financement il est probable qu'une participation soit demandée à la commune d'Ecublens. Bien sûr, si une piscine couverte devait se faire à la Bourdonnette toute une région pourrait en bénéficier, mais pour l'instant il n'y a pas d'accord ou quoique ce soit. M. Kaelin, nous invite lorsqu'il y aura une présentation publique de Métamorphose d'y participer pour poser toutes les questions nécessaires. Il nous rappelle que c'est un projet d'envergure qui va être fait sur environ une vingtaine d'années.

M. Jean-Pierre Müller a une question qui s'adresse à la Municipalité et en particulier à M. Edouard Logoz. Il observe depuis fort longtemps le système de réglage des feux au carrefour du Pontet, et il se demande si il n'est pas possible de revoir les séquences afin de pouvoir dégager la descente du Villars. On ne comprend pas pour quelles raisons lorsque le TSOL passe c'est toujours l'accès des véhicules venant de Lausanne direction montée du Villars qui est en premier ce qui provoque un bouchon dans la descente du Villars qui parfois va jusqu'à la hauteur du Café Vaudois. Il se demande si la séquence ne pourrait pas être changée afin de favoriser la descente.

M. Edouard Logoz, Municipal donne parfaitement raison à M. Müller, c'est un peu un serpent de mer, c'est effectivement un dossier qu'il faut reprendre. Il y a eu des améliorations mais ce n'est pas encore optimal. Sans vouloir entrer dans tous les détails, il y a quand même un petit problème technique. Selon la LCR quand des barrières montent il faut donner la priorité à ceux qui sont tout de suite derrière ces barrières, ce qui revient à dire que si il n'y a qu'une seule voiture qui attend derrière la barrière pour tourner sur le Tir Fédéral pour aller à Saint – Sulpice et qu'il y a 25 voitures qui attendent le long du Villars pour passer tout droit, malheureusement il faut donner le feu vert pour ceux qui tournent à gauche, cela prend quand même quelques secondes et effectivement cela permet déjà à une dizaine de voitures qui peuvent monter sur le Villars pendant que les autres continuent à se mettre en colonne le long de la descente. Ensuite il y a le bus qui est prioritaire, quand le bus est au Pontet et part direction Chavannes, il a la priorité donc il doit être libéré pour passer tout droit avant que le feu passe au vert pour ceux qui descendent le Villars. De plus, les bus sont équipés de balises, et les balises des TL sont parfois défectueuses, il y a des

balises qui sont actionnées à vide qui donnent le vert pour le bus alors qu'il n'y a pas de bus. Il fait remarquer qu'il y a un bureau très sérieux qui s'appelle Transitec et qui a dit dernièrement que le TSOL n'avait aucune influence sur la fluidité du trafic au carrefour du Pontet ! Aux rires des conseillers, M. Logoz est conforté dans ce qu'il pense, on fait parfois dire n'importe quoi à n'importe qui pour pouvoir avancer. En Municipalité il y a un moment qu'il préconise une solution c'est d'étudier le dénivelé du TSOL au niveau du Pontet, ainsi les problèmes seraient résolus pour les 30 prochaines années, malheureusement ni le Canton, ni les TL ne vont dans ce sens là, ils continuent à répéter avec toutes sortes d'études que la circulation n'a pas augmenté depuis 10 ans ! C'est un problème sérieux et M. Logoz dit que la discussion avec les intéressés sera reprise pour ce carrefour.

Monsieur Olivier Genton souhaite déposer une interpellation. Celle-ci est déposée en annexe du présent procès-verbal et sera remise à la Municipalité.

Madame Pascale Manzini, Municipale remercie M. Genton pour son interpellation. La Municipalité en prend bonne note et répondra à cette interpellation. (annexe 1)

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée elle est close.

M. le Président a encore une dernière information au sujet de la séance du Conseil communal du 8 juin prochain. Le bureau a décidé de mettre à l'ordre du jour les points suivants. Pour l'exercice du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, l'élection du Président ou de la Présidente, l'élection du 1^{er} vice-président (e), l'élection du 2^{ème} vice-président(e), l'élection des 2 scrutateurs ou scrutatrices, l'élection des 2 scrutateurs ou scrutatrices suppléants et également la nomination de la Commission de gestion. Donc il demande aux Présidents de groupe d'apporter cette réflexion afin d'être prêts pour le 8 juin.

M le Président souhaite un bon week end à l'assemblée et lève la séance, il est 22h35.

Ecublens, le 14 mai 2007

Le Président

Hans-Peter Guilbert

Le Secrétaire

Michel Häusermann

Annexe 1: interpellation de M. Olivier Genton